



## Le Fonds de Sauvegarde des Abeilles lance son appel à projet 2025 – 2026 : Agriculteurs et apiculteurs, obtenez une enveloppe pour la protection des abeilles !

📅 La première vague de l'appel à projet sera ouverte du **15 septembre au 15 novembre 2025**, suivie de la seconde du **15 novembre 2025 au 28 février 2026**.



🐝 Le Fonds de Sauvegarde des Abeilles (FSAb.) lance la 7ème édition de son appel à projets à partir du 15 septembre 2025, invitant agriculteur·rice·s et apiculteur·rice·s à collaborer pour la préservation de nos polliniseurs. Cette année, le FSAb met l'accent sur la revitalisation de la biodiversité florale mellifère.

### 👉 N'hésitez pas à candidater si vous êtes :

- Un binôme en agriculture/apiculture.
- Côté agriculture : implantez sur votre exploitation tout ce qui peut contribuer à l'alimentation des abeilles : cultures intermédiaires, jachères fleuries ou encore haies mellifères, et davantage de pollinisation.
- Côté apiculture : placez vos ruches pour participer à la pollinisation sur l'exploitation.

### ✍ Pour répondre à cet appel à projet :

Il vous suffira de remplir un formulaire disponible sur le site <https://fsab.fr/> pour expliquer votre projet.

Les dossiers seront reçus du 15 septembre au 15 novembre 2025, puis du 15 novembre au 28 février 2026. Par la suite, les projets seront étudiés et sélectionnés par le comité d'étude du Fonds.

Les décisions finales vous seront communiquées par e-mail au plus tard pour le premier appel à projets le **15 décembre** et pour le deuxième appel à projets le **31 mars 2026**.

Pour être tenu·e informé·e au lancement de l'appel à projets : <https://wkf.ms/3IEZlgY>

Sur l'édition 2024-2025, 45 dossiers ont été validés. Cela représente **600 hectares de zones mellifères et plus de 7000 mètres de haies**.

### **Le FSAb pour la protection de nos abeilles**

Le FSAb est une association créée à l'initiative de la coopérative de consommateurs « *C'est qui le Patron ?!* », Culture Miel et ADA France (Fédération nationale du réseau du développement apicole) en 2018. Aujourd'hui, ce sont 126 862,59€ qui ont été reversés grâce au soutien précieux de donateurs dans des projets portés par des agriculteur·rice·s et apiculteur·rice·s pour améliorer la santé des abeilles, diminuer leur mortalité et ainsi préserver notre écosystème.

### **Fonds de Sauvegarde des Abeilles**

Association à but non lucratif de droit français par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901.

44 rue turbigo, 75003 Paris – [contact@fsab.fr](mailto:contact@fsab.fr)